



**NOTE N°10-93 DU 22 JUILLET 1993 RELATIVE
A LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ETRANGERS
ET DU CONTROLE DES CHANGES**

Il nous a été permis de constater que des correspondances voire des dossiers revêtant parfois une urgence pour leur traitement, sont systématiquement transmis à la Direction du Contrôle des Changes alors qu'ils concernent d'autres structures de la Banque d'Algérie.

La raison en est que certaines banques, nonobstant la nouvelle organisation de la Banque d'Algérie, continuent à utiliser d'ancienne appellation de structures pour l'acheminement de leur courrier à l'Institut d'Émission.

C'est ainsi par exemple que l'appellation « Direction des Services Etrangers et du Contrôle des Changes » est encore utilisée laissant ainsi croire que les banques ne paraissent pas avoir été informées de la nouvelle organisation de cette structure.

La présente note a pour objet d'attirer l'attention des Banques Intermédiaires Agréés sur la nécessité de préciser la structure à laquelle est destiné leur courrier et ce, afin d'éviter que des correspondances transmises parfois sous le signe de l'urgence mettent trop de temps pour parvenir à la structure chargée de leur traitement.

Nous voudrions à cet égard faire connaître ci-après aux Banques Intermédiaires Agréés la nouvelle organisation des services étrangers et du Contrôle des Changes.

DIRECTION GENERALE DES RELATIONS FINANCIERES EXTERIEURES

- Direction des Marchés et des Financements Extérieurs
- Direction des Services Bancaires Étrangers
- Direction de la Gestion des Avoirs et des Opérations Extérieures

DIRECTION GENERALE DES CHANGES

- Direction du Contrôle des Changes
- Direction de la Dette Extérieure
- Direction de la Balance des Paiements
- Direction des Mouvements de Capitaux

**Le Directeur du Contrôle des Changes
D. SAIDI**